

2024-04-30
2023-0922

(Livret)

Groupe	4	Herbicide
--------	---	-----------

IPCO®
MCPA SODIUM SALT 300
HERBICIDE LIQUIDE
SOLUTION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : MCPA (présent sous forme de sel sodique): 300 g /L

No D'ENREGISTREMENT : 20306
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET **10 litres**

AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

M.D.

TABLE DES MATIÈRES IPCO MCPA Sodium Salt 300

Blé, orge, seigle, avoine	PASSER À LA SECTION 1
Lin (Ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linoléique.)	PASSER À LA SECTION 2
Blé d'automne, seigle d'automne	PASSER À LA SECTION 3
Mais (fourrager et sucré)	PASSER À LA SECTION 4
Pois (de grande culture et de conserverie)	PASSER À LA SECTION 5
Céréales ensemencées de légumineuses	PASSER À LA SECTION 6
Remplissage du réservoir et application	PASSER À LA SECTION 7
Mises en garde	PASSER À LA SECTION 8
Premiers soins	PASSER À LA SECTION 9
Renseignements toxicologiques	PASSER À LA SECTION 10
Rinçage et élimination	PASSER À LA SECTION 11

MODE D'EMPLOI :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

SECTION 1

Culture:

BLÉ, ORGE, SEIGLE, AVOINE

Stade du traitement:

Par voie de terre ou par avion: de stade 2^e feuille au préépiage (début de la montaison).

Mauvaises herbes sensibles:

Petite bardane, lampourde glouteron, moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse des chirurgiens*, kochia à balais, chénopode blanc, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs.

**La sagesse des chirurgiens n'est sensible qu'à l'état de plantule. Pour supprimer au printemps la sagesse des chirurgiens qui a germé à l'automne, employer les doses pour espèces difficiles à supprimer.*

Taux:

Jeunes plantss (plantules), bonnes conditions de croissance: 1,25 L/ha

Mauvaises herbes en bouton, conditions sèches, très forte infestation: 2 L/ha

Mauvaises herbes difficiles à supprimer:

Laiteron potager, bardanette épineuse, laitue bleue, chardon des champs*, lépidie, patience crépue, moutarde des chiens, chénopode glauque, ortie royale (suppression seulement), amarante à racine rouge, soude roulante, laiteron des champs*, euphorbe ésule*.

**Suppression des parties aériennes seulement.*

Taux pour mauvaises herbes difficiles à supprimer:

Jeunes plants (plantules), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance: 2 L/ha

Mauvaises herbes en bouton, conditions sèches ou fraîches, forte infestation: 2,75 L/ha

REMARQUE: Ces taux élevés peuvent causer des déformations, mais la suppression améliorée des mauvaises herbes devrait hausser les rendements.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

(PASSER À LA SECTION 7)

SECTION 2

Culture:	LIN (Ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linoléique.)
Stade du traitement:	Pour application terrestre ou aérienne. Après que les plants ont atteint 5 cm de hauteur et avant le bourgeonnement.
Mauvaises herbes sensibles:	Petite bardane, lampourde glouteron, moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse des chirurgiens*, kochia à balais, chénopode blanc, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs. <i>*La sagesse des chirurgiens n'est sensible qu'à l'état de plantule. Pour supprimer au printemps la sagesse des chirurgiens qui a germé à l'automne, employer les doses pour espèces difficiles à supprimer.</i>
Taux pour mauvaises herbes sensibles:	
Jeunes plants (plantules) en croissance rapide:	1,25 L/ha
Mauvaises herbes en bouton, temps sec ou frais forte infestation:	2 L/ha
Mauvaises herbes difficiles à supprimer:	Laiteron potager, bardanette épineuse, laitue bleue*, chardon des champs*, lépidie, patience crépue, moutarde des chiens, chénopode glauque, ortie royale (suppression seulement), amarante à racine rouge, soude roulante, laiteron des champs*, euphorbe érule*. <i>*Suppression des parties aériennes seulement.</i>
Taux pour mauvaises herbes difficiles à supprimer:	
Jeunes plants (plantules) en croissance rapide, bonnes conditions du croissance:	2 L/ha
Mauvaises herbes en bouton, temps sec ou frais, forte infestation:	2,75 L/ha

REMARQUE: Ces taux élevés peuvent causer des déformations, mais la suppression améliorée des mauvaises herbes devrait hausser les rendements

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

(PASSER À LA SECTION 7)

SECTION 3

Culture:	BLÉ D'AUTOMNE, SEIGLE D'AUTOMNE
Stade du traitement:	Pour application terrestre ou aérienne. Au printemps quand les mauvaises herbes sont petites, du stade 2 ^e feuille au préépiage (début de la montaison).
Mauvaises herbes sensibles:	Petite bardane, lampourde glouteron, moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse des chirurgiens*, kochia à balais, chénopode blanc, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs. <i>*La sagesse des chirurgiens n'est sensible qu'à l'état de plantule. Pour supprimer au printemps la sagesse des chirurgiens qui a germé à l'automne, employer les doses pour espèces difficiles à supprimer.</i>
Taux pour mauvaises herbes sensibles:	
Jeunes plants en croissance rapide	1,25 L/ha
Mauvaises herbes en bouton, temps frais ou sec, forte infestation:	2 L/ha

Mauvaises herbes difficiles à supprimer: Laiteron potager, bardanette épineuse, laitue bleue*, chardon des champs*, lépidie, patience crépue, moutarde des chiens, chénopode glauque, ortie royale (suppression seulement), amarante à racine rouge, soude roulante, laiteron des champs*, euphorbe ésule*.

**Suppression des parties aériennes seulement.*

Taux pour mauvaises herbes difficiles à supprimer:

Jeunes plants en croissance rapide,
bonnes conditions de croissance: 2 L/ha
Mauvaises herbes en bouton, temps frais
ou sec, forte infestation: 2,75 L/ha

REMARQUE: Ces taux élevés peuvent causer des déformations, mais la suppression améliorée des mauvaises herbes devrait hausser les rendements.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

(PASSER À LA SECTION 7)

SECTION 4

Culture:

MAIS (de grande culture et sucré)

Stade du traitement:

Pour application terrestre seulement. Traiter quand les mauvaises herbes sont petites, jusqu'à ce que le maïs atteigne 15 cm de hauteur. Au-dessus de 15 cm, faire une pulvérisation dirigée.

Mauvaises herbes sensibles:

Petite bardane, lampourde glouteron, moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse des chirurgiens*, kochia à balais, chénopode blanc, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs.

**La sagesse des chirurgiens n'est sensible qu'à l'état de jeune plant. Pour supprimer au printemps la sagesse des chirurgiens qui a germé à l'automne, employer les doses pour espèces difficiles à supprimer.*

Taux pour mauvaises herbes sensibles:

Jeunes plants (plantules), bonnes
conditions de croissance: 1 L/ha
Mauvaises herbes en bouton, temps
frais ou sec, forte infestation: 1,5 L/ha

Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

(PASSER À LA SECTION 7)

SECTION 5

Culture:

POIS (de grande culture et de conserverie)

Stade du traitement:

À déconseiller en Nouvelle-Écosse.
Traiter quand les pois ont de 10 à 20 cm de hauteur, mais avant le début de la floraison. Utiliser au moins 180 litres d'eau par hectare. Éviter l'application aérienne.

Mauvaises herbes sensibles:

Moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse des chirurgiens*, kochia à balais, chénopode blanc, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs. **La sagesse des chirurgiens n'est sensible qu'à l'état de plantule. Pour tuer au printemps la sagesse des chirurgiens qui a germé à l'automne, employer les doses pour espèces difficiles à détruire.*

Taux pour mauvaises herbes sensibles: 1 L/ha

Mauvaises herbes difficiles à contrôler: Laiteron potager, bardanette épineuse, laitue bleue*, chardon des champs*, lépidie, patience crépue, moutarde des chiens, chénopode glauque, ortie royale (suppression seulement), amarante à racine rouge, soude roulante*, laiteron des champs*, euphorbe ésole*.

** Suppression des parties aériennes seulement.*

Taux pour mauvaises herbes difficiles à contrôler:

1,25 L/ha

(PASSER À LA SECTION 7)

SECTION 6

Culture:	CÉRÉALES ENSEMENCÉES DE LÉGUMINEUSES — LUZERNE, TRÈFLE ROUGE, ALSIKE
Stade du traitement:	Pour application terrestre ou aérienne. Uniquement pour traitement d'urgence. Si possible, utiliser du 2,4-DB ou du MCPB. Ne pas traiter au MPCA le mélilot ni les variétés hâtives de luzerne. Traiter quand les céréales et les mauvaises herbes sont assez hautes pour protéger la légumineuse. Ne pas traiter après la sortie de la graine (montaison) de céréales.
Mauvaises herbes sensibles:	Moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse des chirurgiens, kochia, chénopode blanc, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs.
Taux pour mauvaises herbes sensibles:	1 L/ha
	Ne pas traiter plus d'une fois par année.

(PASSER À LA SECTION 7)

SECTION 7

REPLISSAGE DU RÉSERVOIR ET APPLICATION:

1. Remplir le réservoir d'eau à moitié. Débuter l'agitation.
2. Ajouter le MCPA 300.
3. Finir de remplir le réservoir.
4. Employer de 100 à 240 litres d'eau par hectare pour application avec équipement terrestre à moins d'indications contraires.
5. Ne pas dépasser 275 kPa pour application terrestre.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:
les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat estuarien ou marin d'une profondeur de:		Habitat terrestre
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Céréales, lin, maïs (fourrager et sucré), légumineuses, pois		1	1	1	1	4
Voie aérienne	Céréales, lin	Voilure fixe	1	0	1	0	60
		Voilure tournante	1	0	1	0	50

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Précautions en cas d'application aérienne (pour les cultures de céréales et le lin):

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire:

Ne pas utiliser des humains comme signaleur.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des chaussures et des chaussettes et des lunettes ou un masque durant le mélange/chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel sur les lieux de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les

vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-204-233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Utiliser un volume minimal de 30 litres de solution à vaporiser par hectare. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.

(PASSER À LA SECTION 8)

SECTION 8

MISES EN GARDE:

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.
2. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.
3. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut irriter la peau.
4. Ne pas respirer la buée de pulvérisation ni les vapeurs.
5. Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des plantes sensibles: vigne à raisin, tomate, tabac, betterave à sucre, tournesol, haricot, navet, chou-fleur, chou, luzerne, trèfle, pois, pomme de terre, arbres d'ornement, arbustes ou fleurs, arbres fruitiers, pelouses, la plupart des cultures de légumes ou quelque autre végétation désirable.
6. Ne pas pulvériser quand il y a danger de vent ou bien les jours très chauds (plus de 27°C).
7. Pour que la pulvérisation dérive moins, on peut recourir aux pulvérisations à volume élevé sous faible pression, aux pulvérisations grossières et aux buses descendantes.
8. Ne pas employer dans une serre.
9. Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application, sauf indication contraire.
10. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
11. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
12. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans le contenant initial.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide IPCO MCPA Sodium Salt 300 est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide IPCO MCPA Sodium Salt 300 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide IPCO MCPA Sodium Salt 300 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

(PASSER À LA SECTION 9)

SECTION 9

PREMIERS SOINS:

1. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
2. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
5. Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
6. .

(PASSER À LA SECTION 10)

SECTION 10

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Pas d'antidote spécifique. Le traitement de toute intoxication systémique doit être avant tout symptomatique et de soutien.

(PASSER À LA SECTION 11)

SECTION 11

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*

(L'étiquette de base)

Groupe	4	Herbicide
--------	----------	-----------

IPCO®
MCPA SODIUM SALT 300
HERBICIDE LIQUIDE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : MCPA (présent sous forme de sel sodique): 300 g /L

No D'ENREGISTREMENT : 20306
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET **10 litres**

AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

M.D.

(L'étiquette arrière)

MISES EN GARDE :

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.
2. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.
3. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut irriter la peau.
4. Ne pas respirer la buée de pulvérisation ni les vapeurs.
5. Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application, sauf indication contraire.
6. Éviter de contaminer quelque étendue d'eau ou nourriture.
7. Ne pas employer dans une serre.

DANGERS MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les organismes aquatique et les plantes terrestre non-ciblées. Veuillez-vous référer au livret ci-joint pour une description complète des mises en garde environnementales.

PREMIERS SOINS :

1. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
2. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
5. Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant initial.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Pas d'antidote spécifique. Le traitement de toute intoxication systémique doit être avant tout symptomatique et de soutien.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche..

Avant d'aller y porter le contenant

- (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- (2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément la réglementation provinciale/ territoriale. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. .

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.